Il est toujours bon de rappeler que les cimetières communaux sont les lieux d'inhumation officiels de toutes les personnes décédées sur le territoire de la Commune, ou qui y étaient domiciliées en résidence principale au moment de leur décès. Cette règle est identique et s'applique dans toutes les communes du canton.

## Désaffectation partielle du cimetière de Blonay

Au vu du réaménagement prévu des cimetières de Blonay et St-Légier-La Chiésaz et conformément aux dispositions du règlement du 12 septembre 2012 sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF), les tombes de corps à la ligne n°s 323 à 403 situées au cimetière de Blonay ont été désaffectées courant octobre 2023.

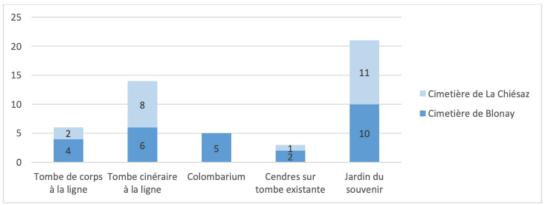
### Nombre de décès ayant eu lieu sur le territoire de la commune en 2023

Au total, 294 décès ont eu lieu sur le territoire de la commune de Blonay - Saint-Légier en 2023.

#### Nombre d'habitants décédés

Au total, 104 habitants de la commune sont décédés en 2023.

## Type de tombes 2023



<sup>\*</sup> Suite à la désaffectation partielle du cimetière de Blonay, un corps a été exhumé puis inhumé dans une nouvelle concession au cimetière de Blonay. Cette inhumation n'a pas été prise en compte dans la statistique.

# Genre d'inhumation 2023

